

BP 2012 ASSEMBLEE DU 16 DECEMBRE 2011
RAPPORT n° 23 POLITIQUE DEVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT
INTERVENTION DE JR VINCIGUERRA

Une appréciation globalement positive de cette politique qui, depuis l'an dernier, a débarrassé ce rapport annuel de considérations extra environnementales et orchestre ce que l'on pourrait appeler une politique environnementale du possible dans notre département ; que les responsables du service en soient remerciés. Donc pas de suspense nous voterons ce rapport.

Deux remarques pourtant :

A propos du risque inondation et, plus précisément du PAPI-2

Vous avez annoncé, Monsieur le Président que notre nouveau PAPI a été labellisé par l'Etat lors de la réunion du 13 décembre dernier.

Mais nous n'avons toujours pas la répartition des financements

Nous ne connaissons pas la hauteur de la participation de l'Etat

A la suite de la réunion du 13 décembre, l'Etat s'engage à financer 44M€ sur le montant total des travaux prévus sur les 6 PAPI retenus (98,5M€, Var, Ville d'Ajaccio, Dordogne lotoise, Baie d'Yves et de Chataillon-plage, Audomarois).

Or lors de la présentation du PAPI 2 Il a été annoncé que l'Etat en financerait 26,240M€ soit 40% du total. Ce montant représente 59,6% du montant total annoncé par l'Etat sur les 6 PAPI retenus et cela pour notre seul PAPI.

De deux choses l'une :

- ou bien vous avez été très performant dans la négociation et, dans ce cas, nous vous en féliciterons.
- Ou bien le financement de l'Etat à notre PAPI n'est pas celui espéré

Donc, s'il vous plait, confirmez le chiffre de 26 Millions ou, le cas échéant, donnez-nous les éventuels nouveaux chiffres.

Hormis la participation de l'Etat nous ne connaissons pas non plus le montant de la participation de Nice Côte d'Azur aux travaux en maîtrise d'ouvrage départementale sur le territoire de la Métropole.

Nous aimerions enfin connaître le montant de cette participation, c'est notre seule réticence à l'approbation du PAPI-2, utile mais dont la charge financière doit être équitablement répartie.

Pour conclure sur ce chapitre je souhaite attirer l'attention de mes collègues sur la nécessaire très grande prudence qui doit présider à l'élaboration et à la mise en pratique du plan pluriannuel d'entretien de la végétation, je note, en positif, que ce plan comprend la préservation des espèces végétales protégées, mais c'est peut-être insuffisant, c'est bien de la protection des biotopes qu'il faut parler, car cette végétation est le lieu nourricier d'une faune sensible et le lieu d'accueil essentiel de migrations aviaires. Je sais que les services sont conscients de ce souci, il doit être partagé par tous.

Autre dossier que nous voulons évoquer, l'annonce de la signature des contrats d'objectif pour la gestion des déchets :

Nous avons une appréciation ambivalente sur ce dispositif

D'une part il va permettre de l'efficacité dans la mise en place des équipements nécessaires (même si, au passage, nous contestons la pertinence de l'un d'entre eux).

D'autre part il a le gros défaut de fractionner le plan départemental en une série de plans subsidiaires locaux, mettant en péril la nécessaire interopérabilité des équipements entre les différents EPCI.

Au-delà de cette appréciation liminaire, la négociation des contrats d'objectifs va avoir l'intérêt de mettre en place les projets d'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux. Ces équipements ne sont pas volontiers acceptés par les collectivités concernées, pourtant ils sont nécessaires, voire essentiels. Sur ce point précis, il y a un vrai consensus entre nous et nous nous tenons à votre disposition pour témoigner de ce consensus dans le cadre d'une campagne d'explication et de communication bien menée ; cela afin de participer à bâtir la nécessaire acceptation des populations, Je pense que ce sera utile.